

Compte rendu 2020 de la Politique d'engagement actionnarial et l'exercice des droits de vote

Conformément à la Directive « droit des actionnaires » 2017/828 du 17 mai 2017 modifiant la directive 2007/36/CE en vue de promouvoir l'engagement à long terme des actionnaires, SwissLife Gestion Privée présente ci-après son compte rendu de sa Politique d'engagement actionnarial 2020, qui indique notamment l'exercice des droits de vote sur l'année.

1. Rappel de l'organisation de SwissLife Gestion Privée pour exercer les droits de vote

a- Périmètre

Dans le cadre de la gestion de ses OPC de classification « actions », SwissLife Gestion Privée a mis en place une Politique de vote dont l'objectif est de déterminer les conditions dans lesquelles elle entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus à l'actif de ses OPC. Les fonds suivants sont concernés :

- ValEuro Select
- Valfrance

SwissLife Gestion Privée pourra cependant, si elle le juge nécessaire, exercer ses droits de vote sur des actions détenues dans des fonds ayant une autre classification si elle le juge nécessaire et/ou si la valeur a une part significative.

Pour les autres OPCVM gérés par SwissLife Gestion Privée, l'exercice des droits de vote n'est ainsi pas réalisé :

- soit parce que l'exposition en actions est non significative, induisant que le pourcentage d'actions et de droits de vote de SwissLife Gestion Privée n'est pas assez important pour voter
- soit parce que les actions en position sont principalement étrangères (cf. ci-après)

b- Modalités d'exercice des droits de vote et recours à des conseillers en vote

Le suivi des votes est assuré par la société Institutional Shareholder Services (ISS), qui effectue pour SwissLife Gestion Privée des analyses sur les sociétés concernées par la procédure de vote, dispense des conseils sur les différents points évoqués dans les assemblées générales et gère le processus administratif de vote.

SwissLife Gestion Privée s'appuie également sur les recommandations de bonne gouvernance émises par l'AFG. A ce titre, elle est abonnée au Programme de Veille sur les projets de résolution mis en place par l'AFG concernant les sociétés du SBF 120. Ce programme alerte les sociétés de gestion sur les projets de résolution contraires aux intérêts des porteurs de parts.

Pour les sociétés françaises, le mode d'exercice des droits de vote privilégié est le vote par correspondance. Pour les sociétés européennes, le processus administratif de vote est assuré par la société Institutional Shareholder Services (ISS) qui vote automatiquement selon ses recommandations, par correspondance.

c- Cas dans lesquels sont exercés les droits de vote

Deux cas sont à distinguer :

⇒ Actions émises par des sociétés françaises et européennes

Le vote aux assemblées générales est la règle.

Pour les titres de sociétés françaises, le gérant analyse les recommandations d'ISS et de l'AFG et prend la décision de vote.

Pour les titres de sociétés européennes, SwissLife Gestion Privée délègue le vote à ISS qui vote systématiquement selon les principes contenus dans sa Politique de vote.

⇒ Actions émises par des sociétés de droit étranger

SwissLife Gestion Privée renonce à exercer les droits de vote attachés aux titres de sociétés étrangères et ce, pour des raisons de procédure (délai d'obtention des projets de résolution et des formulaires de vote) et des coûts engendrés pour la participation à ces assemblées qui seraient contraires à l'intérêt des porteurs. En effet, il subsiste une difficulté d'ordre pratique pour obtenir, dans des délais raisonnables, l'information nécessaire pour assurer une politique de vote efficace. SwissLife Gestion Privée estime, de ce fait, ne pas être en situation de voter aux assemblées générales des sociétés étrangères détenues en portefeuille.

2. Choix et orientation des votes exprimés durant les assemblées générales

a- Participation aux Assemblées Générales

Au cours de l'année 2020, SwissLife Gestion Privée a participé à 63 Assemblées Générales, soit l'intégralité des Assemblées Générales correspondant aux critères définis (contre 96.92% en 2019).

Sur ces 63 participations, SwissLife Gestion Privée a voté « contre » ou s'est abstenu lors de 13 Assemblées Générales, soit dans 21% des cas.

b- Vote des propositions

Au cours de l'année 2020, sur les 63 Assemblées Générales auxquelles SwissLife Gestion Privée a participé, elle a voté sur toutes les propositions, au nombre de 1 268.

⇒ Analyse des votes par catégorie

| Type | Votes Swiss Life Gestion Privé | Périmètre | Participations (votes) | % |
|--------------|--|-----------|------------------------|--------|
| Sens du vote | Votes POUR | 1268 | 1240 | 97.79% |
| | Votes CONTRE | 1268 | 27 | 2.13% |
| | Abstention | 1268 | 1 | 0.08% |
| Politique | Votes avec la Politique | 1268 | 1 148 | 90.54% |
| | Votes contre la Politique | 1268 | 120 | 9.46% |
| Management | Votes avec le Management | 1268 | 1235 | 97.40% |
| | Votes contre le Management | 1268 | 33 | 2.60% |
| Actionnaires | Votes avec la proposition des actionnaires | 1268 | 11 | 0.87% |

⇒ Analyse des votes par zone géographique

| Zones géographiques | Nombre AG résultant du périmètre initial | Nombre AG votées | % AG votées | Nombre AG non votées | % AG non votées |
|---------------------|--|------------------|---------------|----------------------|-----------------|
| Belgium | 2 | 2 | 100.00% | 0 | 0.00% |
| France | 38 | 38 | 100.00% | 0 | 0.00% |
| Germany | 4 | 4 | 100.00% | 0 | 0.00% |
| Ireland | 3 | 3 | 100.00% | 0 | 0.00% |
| Italy | 1 | 1 | 100.00% | 0 | 0.00% |
| Luxembourg | 1 | 1 | 100.00% | 0 | 0.00% |
| Netherlands | 4 | 4 | 100.00% | 0 | 0.00% |
| Spain | 2 | 2 | 100.00% | 0 | 0.00% |
| Switzerland | 2 | 2 | 100.00% | 0 | 0.00% |
| United Kingdom | 6 | 6 | 100.00% | 0 | 0.00% |
| TOTAL | 63 | 63 | 100.0% | 0 | 0.0% |

⇒ Répartition des votes

| Zone | Nombre de résolutions votées | Votes POUR | % de Votes POUR | Votes CONTRE | % de Votes CONTRE | Votes ABSTENTION | % de Votes |
|---------------------|------------------------------|-------------|-----------------|--------------|-------------------|------------------|------------|
| France | 813 | 812 | 99.88% | 1 | 0.12% | 0 | 0.00% |
| Europe, hors France | 455 | 428 | 94.07% | 26 | 5.71% | 1 | 0.22% |
| TOTAL | 1268 | 1240 | - | 27 | - | 1 | - |

⇒ Analyse des votes d'opposition

| Zone | Total | France* | Europe, hors France** |
|--|-------|---------|-----------------------|
| Votes contre la Politique | 120 | 120 | 0 |
| Votes contre recommandations du management | 33 | 10 | 23 |

* La motivation des votes se base sur les recommandations d'Institutional Shareholder Services.

** Les votes sont réalisés automatiquement par Institutional Shareholder Services sur la base de ses recommandations

| Thèmes | Nombre de votes Contre | % Votes négatifs / Total des résolutions "Contre" votées | % Votes négatifs / Total des résolutions votées |
|--|------------------------|--|---|
| Capital | 3 | 11% | 0% |
| Nominations | 13 | 48% | 1% |
| Organisation et vie de l'entreprise | 4 | 15% | 0% |
| Rémunération | 8 | 30% | 1% |
| OPA - Fusions et Acquisitions | 0 | 0% | 0% |

3. Gestion de conflits d'intérêts

Au cours de l'année 2020, SwissLife Gestion Privée ne s'est pas trouvée dans une situation pouvant la mettre en conflit d'intérêt avec les sociétés détenues dans ses OPC.

4. Dérogations à la politique de vote

Durant l'exercice 2020, SwissLife Gestion Privée n'a pas dérogé à sa Politique de vote.

Rapport réalisé le 01/02/2021